

VILLE DE FLERS-EN-ESCREBIEUX  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

L'An deux mil vingt-quatre, le dix-neuf Mars, à dix-sept heures, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel JAMROZIK, à la suite de la convocation qui leur a été faite.

Présents : M.M. PEYRAUD, SELIER, PLACE, JAMROZIK, BROCHET, Mmes LECOIN, PERU, PONTHEUX, KOSITZI, DUDANT, DEWILDE,

Excusés : M.M. STRZELECKI, FAUCHOIS, DOUAY, Mme GORNIAK,

Secrétaire de séance : Mme PONTHEUX

N° 2024-03-05

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

LE Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur JAMROZIK Daniel, après en avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 19/03/2024

Considérant qu'il y lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	21 250,18
- Un déficit reporté de :	0,00
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	21 250,18
- Un excédent d'investissement de :	101,56
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
- Soit un excédent de financement de :	101.56

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	21 250,18
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	21 250.18

---

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) ; EXCEDENT	101,56
--	--------

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé le Président et le Secrétaire de séance

Envoyé en Sous-Préfecture le 20 Mars 2024

Réceptionné en Sous-Préfecture le 20 Mars 2024

Publié sur le site internet le 02/07/2024